

Les élections des membres du Parlement européen (élections européennes) auront lieu en Finlande le 26 mai 2019. Personne ne pourra voter dans plus d'un État membre de l'Union européenne aux mêmes élections européennes.

En tant que citoyen d'un État membre de l'Union européenne, vous avez le droit de vote aux élections européennes en Finlande, car la déclaration exprimant votre volonté de voter en Finlande pour une personne ayant posé sa candidature en Finlande est toujours en vigueur, à condition néanmoins que

- 1) vous ayez encore votre domicile en Finlande le 5 avril 2019
- 2) vous ne soyez pas déchu du droit de vote dans votre État d'origine par l'effet d'une décision individuelle en matière civile ou pénale.

Le Service central de l'état civil informera les autorités de votre État d'origine de votre inscription sur le registre électoral en Finlande. Les renseignements vous concernant seront alors retirés du registre électoral de votre État d'origine.

Les bureaux locaux de l'état civil (maistraatti) enverront au plus tard le 2 mai 2019 une notification concernant le droit de vote (carte d'avis) à toute personne inscrite **en Finlande** sur le registre électoral des élections au Parlement européen.

Si vous ne désirez pas être inscrit sur le registre électoral en Finlande pour les élections qui se tiendront au mois de mai prochain et si vous désirez voter aux élections européennes de votre État d'origine, vous devez annuler par écrit au plus tard le 7 mars 2019 avant 16 heures la déclaration que vous avez faite au bureau local de l'état civil (maistraatti).

Vous êtes également éligible, c'est-à-dire que vous avez le droit de vous porter candidat à ces élections, à condition que

- 1) vous ayez le droit de vote en Finlande à ces élections par suite de votre déclaration à ce sujet
- 2) vous ne vous soyez pas porté candidat à ces élections dans un autre État membre de l'Union européenne
- 3) vous ne soyez pas déchu du droit d'éligibilité au Parlement européen dans votre État d'origine.

Si vous désirez vous porter candidat à ces élections européennes, vous devez contacter des partis politiques actifs en Finlande ou, si vous ne désirez pas être candidat d'un parti, vous devez réunir les signatures de 2000 électeurs soutenant votre candidature. Pour avoir plus de renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à Helsingin vaalipiirilautakunta, c/o Oikeusministeriö, PL 25, 00023 VALTIONEUVOSTO.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les élections européennes à www.vaalit.fi.

Bureau central de l'état civil (Väestörekisterikeskus)